PLAN DE LUTTE REGIONAL

Frelon asiatique à pattes jaunes

Vespa velutina nigrithorax

Introduite en France en 2004, cette espèce s'est parfaitement acclimatée et menace la biodiversité et l'apiculture.

RECONNAISSANCE

Frelon asiatique à pattes jaunes *(Vespa velutina nigrithorax)*

- 1.7 à 3 cm
- Couleur foncée - **thorax** noir, **tête** noire et **face** orangée, **bout des pattes** jaune, **abdomen** noir avec une large bande orangée
- Vol rapide et agile
- **Nid avec entrée latérale**

NE PAS CONFONDRE !

Frelon d'Europe *(Vespa crabro)*

- 2.5 à 3.5 cm
- Couleur foncée - **thorax** brun/roux, **tête** brune et **face** jaune, **bout des pattes** brun, **abdomen** jaune rayé de noir
- Vol lourd
- **Nid avec entrée située à l'extrémité inférieure**

IMPACTS

Sur l'environnement

Le frelon asiatique à pattes jaunes est un prédateur d'insectes. Parmi ses proies, les abeilles : c'est un véritable fléau pour l'apiculture. En effet, ces prélèvements et le stress engendré peuvent entraîner la disparition de colonies dans un rucher. Plus globalement, il nuit à la biodiversité.

Sur l'Homme

Peu agressifs envers l'Homme, ils peuvent attaquer en grand nombre à proximité d'un nid (<5m). Comme tout hyménoptère, la piqûre, douloureuse, peut entraîner une réaction allergique. En cas de réaction prononcée, consultez un médecin en urgence.

SIGNALEMENT

Signalez sa présence auprès de notre référent, il vous aidera dans la marche à suivre :

mairie@delle.fr / 03 84 36 66 66

Illwap ville de Delle (avec vos coordonnées)

CYCLE DE VIE

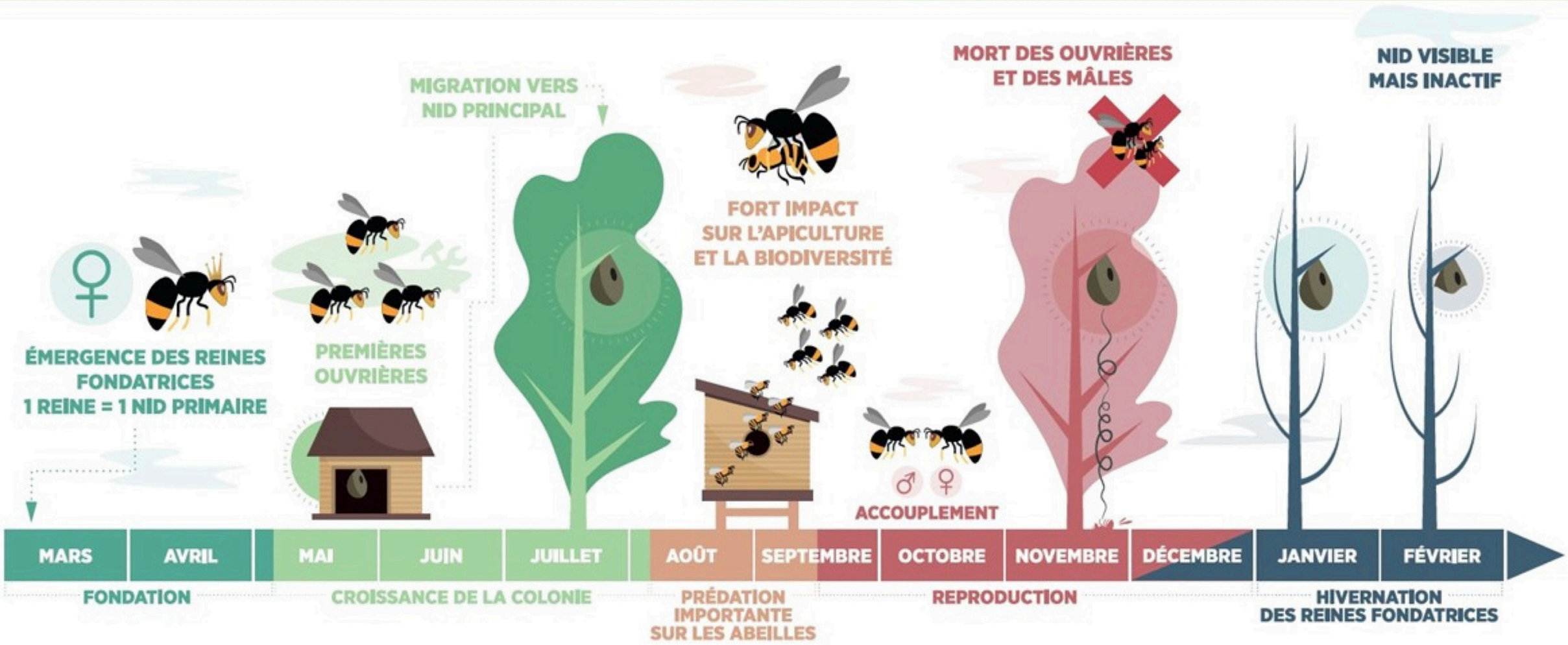

PLAN DE LUTTE REGIONAL

FREDON BFC et les GDSA départementaux se mobilisent pour organiser la lutte collective contre le frelon asiatique en région Bourgogne Franche-Comté.

Plusieurs leviers sont à mobiliser :

- **Détection précoce des nids primaires**

Il s'agit des premiers nids formés par les nouvelles reines de l'année. De petites tailles (d'une clémentine environ) avec une entrée située sur le bas ,ils sont formés au printemps et ne contiennent que quelques individus. Ils peuvent être construits partout : abris de jardin, cabanes à oiseaux, boites aux lettres, sous-toiture, ou n'importe où dans la nature. Leur destruction peut être réalisée assez facilement, mécaniquement ou à l'aide d'un produit biocide autorisé.

- **Signalement et destruction des nids secondaires**

Au cours de la saison, la colonie va migrer des nids primaires devenus trop petits pour aller construire des nids secondaires. De plus grosse taille, souvent placés plus haut dans les arbres, il faut signaler leur présence (lefrelon.com) et faire détruire ces nids par une entreprise spécialisée (une liste pourra être transmise par les GDSA ou FREDON BFC).

- **Piégeage**

Si le piégeage des nouvelles reines au printemps peut apparaitre comme une bonne idée, il faut garder en mémoire qu'un piégeage mal réalisé peut être extrêmement dommageable pour la biodiversité. A l'heure actuelle, ce piégeage ne fait pas partie des priorités à mettre en œuvre chez les particuliers et dans les collectivités. Dans le cas où des pièges seraient utilisés, ceux-ci devront être particulièrement sélectifs et permettre d'éviter la noyade des insectes non cibles. Les pièges de type « bouteilles » sont à proscrire à cause de leur manque de sélectivité.

FREDON BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

GDS Section apicole Bourgogne Franche-Comté